N° 49

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Mercredi 5 décembre 2007

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 PROJET DE MOTION RELATIVE À LA RELANCE DE LA PHASE À CHAUD ET AUX INITIATIVES À PRENDRE À CETTE FIN, DÉPOSÉ PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 688 (2007-2008) - N°1)

3 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT WALLON DE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE LA RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE DE 7,6% DE QUOTA CO^2 IMPOSÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE À LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MM. KUBLA, BAYENET ET DE LAMOTTE (DOC. 689 (2007-2008) - N°1)

3 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

3 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, MM. Kubla, Wesphael, Van Cauwenberghe, de Lamotte, M. Lutgen, Ministre, MM. Pire, Bayenet)

7 VOTES

7 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

8 LISTE DES INTERVENANTS

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau, Président.

La séance est ouverte à 16 heures 34 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – Nous allons entamer nos travaux.

PROJET DE MOTION RELATIVE À LA RELANCE DE LA PHASE À CHAUD ET AUX INITIATIVES À PRENDRE À CETTE FIN, DÉPOSÉ PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 688 (2007-2008) - N°1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT WALLON DE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE LA RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE DE 7,6% DE QUOTA CO^2 IMPOSÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE À LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MM. KUBLA, BAYENET ET DE LAMOTTE (DOC. 689 (2007-2008) - N°1)

M. le Président. – Nous sommes réunis en urgence suite à la décision prise par l'Assemblée d'examiner un projet de motion ainsi qu'une proposition de résolution. Le premier est signé par M. Wesphael et Consorts et la seconde par MM. Kubla, Bayenet et de Lamotte.

Ces deux textes ont le même objet. Je vous propose qu'ils soient présentés de manière conjointe et que la discussion générale soit globale.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – Mme Fassiaux-Looten est désignée comme Rapporteur pour l'élaboration du Rapport oral qui aura lieu en fin de séance plénière.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – Nous allons entamer la discussion générale.

La parole est à M. Kubla.

M. Serge Kubla (MR). – Nous savons tous, aujourd'hui, que les projets de l'industrie wallonne, qu'ils soient nouveaux ou de relance, ont besoin de certificats de CO_2. Une répartition a été effectuée dans le passé. Nous avons tous réalisé de gros efforts. Nous avons joué les bons élèves de la classe en raison de la fermeture d'entreprises, ce qui évidemment ne me réjouis pas.

Aujourd'hui, la donne a changé, différents projets en matière d'énergie et de ciment ont été déposés et nous devons faire face, de plus, à la problématique d'Arcelor-Mittal. Nous ne pouvons pas privilégier Mittal, nous aurions des problèmes avec l'Europe. Nous aiderons l'ensemble de nos entreprises dans leurs projets dont certains sont de grande qualité.

Le Gouvernement fédéral a déjà soutenu la réduction d'émissions et les a pris à sa charge pour faciliter la tâche de la Flandre et de Bruxelles. La Wallonie n'en a pas bénéficié. Notre motion vise à dire que beaucoup de choses très positives ont été réalisées en Wallonie, que les mesures prises vont dans le bon sens. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des besoins : ceux d'entreprises qui bénéficient déjà de certificats, ceux d'entreprises

qui veulent entrer sur le marché et ceux de la sidérurgie liégeoise qui demande une prolongation sans garantie de durée. Nous n'avons plus les moyens de répondre à tous ces besoins. L'effort, nous ne pouvons le faire nous-mêmes, nous devons être aidés. C'est le but de cette motion qui, dans les deux dispositifs finaux, demande de prendre en charge, en ce qui concerne la Région wallonne, l'effort supplémentaire de 7,6% imposé par la Commission européenne, à l'instar de l'effort réalisé en 2004 par le Gouvernement fédéral pour la Flandre et Bruxelles. Elle demande également de poursuivre les efforts de recherche pour une solution structurelle visant à développer les activités industrielles dans un environnement durable.

Ces dispositifs sont raisonnables. Il importe que tous ensemble, Parlement et Gouvernement, nous demandions au Gouvernement fédéral d'intégrer notre requête.

Quant au Gouvernement wallon, s'il obtient cette clé de répartition, qu'il essaie à son tour de la répartir au mieux pour que toute notre activité industrielle puisse se déployer. J'en ai déjà parlé au Ministre de l'Energie. Nous devons créer une capacité qui nous engage à être plus compétitifs et plus productifs.

Le Ministre doit déposer son Plan d'Orientation 2008-2012 avant la fin de cette année. S'il disposait des chiffres définitifs, il pourrait orienter ses efforts. Cela aiderait les entreprises qui sont dans l'inquiétude et l'incertitude.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – J'ai demandé à plusieurs reprises que le Gouvernement anticipe le retour possible de la phase à chaud à Liège. J'ai émis des propositions pour que l'on réduise les émissions de carbone dans le cadre de programmes européens. Je n'ai pas été suivi à l'époque, vous pouvez reprendre les comptes rendus.

Les initiatives que nous avions proposées anticipant le retour de la Phase à chaud à Liège n'ont jamais été examinées. Elles ont été écartées, comme motions motivées, par des motions pures et simples. Ce débat aurait pourtant été nécessaire.

Aujourd'hui, nous devons décider dans l'urgence. Ce texte m'a été soumis il y a une heure. On ne peut gérer comme cela un dossier si important, même si je partage l'objectif de la motion.

Il est illusoire de demander un effort au Fédéral si, dans le même temps, le Gouvernement wallon ne présente pas un plan d'action visant à montrer sa bonne volonté. Nous devons trouver nous-mêmes les secteurs où l'on peut réduire les émissions. C'est pourquoi, j'ai tenté d'ajouter une phrase au texte qui inclut le fait que le Gouvernement prépare un tel plan pour participer à l'effort de solidarité entre le Fédéral et les Régions.

Indépendamment de la phase à chaud à Liège, nous devons trouver pour le 28 février, date de l'accord de coopération entre le Fédéral et les Régions portant sur les émissions, 4,5 millions de tonnes et environ la même chose pendant quatre ans, pour la période 2008-2012. En 2012, il y aura une renégociation des quotas au niveau européen.

Je souscris à l'objectif de la motion mais elle est insuffisante car le plan d'action dont je parlais n'y est pas précisé.

Au niveau wallon, il y a des pistes à court terme que l'on peut examiner. Je pense au plan Air-Climat. Ce débat doit concerner le Parlement et les deux Commissions de l'Environnement et de l'Economie. J'ai interrogé M. Marcourt sur le sujet mais il m'a dit qu'il n'était pas compétent. Je réinterrogerai demain le Ministre Lutgen sur le même sujet.

Je suis prêt à venir vous parler en détail des secteurs qui pourraient être concernés par le plan d'action. Je dispose de la liste de ceux- ci.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – M. Bayenet m'a demandé d'intervenir au nom du PS. C'est un privilège pour moi d'intervenir au nom du Groupe PS uni.

M. Wesphael connaît bien ce dossier. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans le temps de la réflexion mais celui de l'action et de la recherche d'un positionnement. Le Parlement doit se manifester de façon solidaire. J'espère que nous pourrons convaincre M. Wesphael.

Je ne vais pas paraphraser l'intervention excellente de M. Kubla. Je reviendrai sur quelques points. Le projet de motion n'est pas, pour le PS, une approche laxiste de l'environnement. Nous sommes tous intéressés par la

réduction de la pollution via le carbone et nous soutenons les efforts considérables du Gouvernement. Mais il y a des moments où il faut avoir un souci pour l'économie. Il faut harmoniser les deux enjeux.

Le Parlement wallon et le Gouvernement wallon sont en droit de réclamer du Fédéral qu'il soit équitable quand il règle de grands dossiers de l'Etat belge. Nous réclamons cet équité. Nous avons été généreux et réalistes quand nous avons, en mars 2004, marqué notre accord sur la clé de répartition régionale. Nous avons accepté la réduction de — 7,5% pour la Région wallonne. La Flandre avait des besoins liés à son industrie chimique et pétrochimique et la Région bruxelloise avait des problèmes liés aux habitations et à la voiture. Nous avons accepté qu'ils ne fassent que 3,5% de réduction. Le Fédéral a «banqué» de façon substantielle.

Aujourd'hui, de nouvelles données apparaissent et il faut faire un effort complémentaire. Nous demandons que le Fédéral fasse preuve de la même équité vis-à-vis de nous. C'est ce que nous demandons dans la conclusion de la motion.

Nous agissons dans le cadre d'une solidarité wallonne, j'espère que tout le monde l'entend ainsi. Il faut maintenir les quotas pour les entreprises qui en bénéficient déjà et il faut penser aux nouveaux entrants qui ont reçu des promesses. A coté de cela, il y a Mittal qui pose un grand problème et qui prend la plus grande partie de la demande.

C'est une position forte du Parlement: ne pas tourner le dos à l'environnement et demander au Fédéral de bénéficier des mécanismes d'équité pour l'ensemble de la Wallonie.

Je souhaite que le Gouvernement continue à se battre pour ce dossier. Je lui demande d'oublier tous les scénarios défaitistes et la note qu'il aurait élaborée à propos de secteurs où des réductions devraient avoir lieu. Nous ne sommes pas encore dans ce type de scénarios. Il faut avancer dans un scénario offensif.

M. Michel de Lamotte (cdH). – La proposition de résolution est globale. Je vous renvoie au texte. Elle concerne tous les secteurs industriels en Région wallonne, y compris les nouveaux entrants, également en matière énergétique.

Des efforts considérables ont été accomplis par le Gouvernement qui a mené des politiques volontaristes en matière d'économie d'énergie, de plan Air-Climat, d'électricité verte et d'énergies renouvelables.

J'estime également que la taxe carbone, au niveau international, est très importante. Nous sommes preneurs de cette démarche qui permettra d'éviter des distorsions de concurrence. Nous avons demandé une vision équitable au Gouvernement fédéral.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il n'est pas question de brader les objectifs environnementaux en matière de réduction de CO^2. Chaque effort supplémentaire que l'on pourra réaliser est aussi un gage d'avenir. Nous solderons les comptes en 2012. Via le décret Kyoto en 2004, il y a eu un effet boule de neige. Nous pourrons revendre des quotas.

Nous avons pris des mesures importantes au niveau du Gouvernement. Je pense à la politique énergétique et au plan Air-Climat. Les actions du Gouvernement ont été ventilées et chaque membre de celui-ci a reçu une feuille de route relative à ses compétences.

Nous avons l'ambition de dépasser les objectifs qui nous sont fixés. Demain, par la vente de quotas, nous pourrions avoir un bonus budgétaire pour la Région wallonne.

Il y a quelques mois, nous avions eu une discussion entre le Fédéral et les Régions sur la ventilation des efforts supplémentaires à faire. La Région wallonne a les meilleurs chiffres en matière de réduction d'émissions et certains estiment que l'on peut profiter de ces efforts en remettant tout à la fin dans un pot commun. Je l'ai dit en Comité de concertation et au Parlement. La ventilation qui a été décidée est inéquitable. Moins 7,5% pour la Wallonie, moins 5,2% pour la Flandre et plus 3,5% pour Bruxelles. Je n'ai pas de problème avec cela, mais le Gouvernement fédéral a décidé, en 2004, de compenser par l'achat de quotas via le recours aux mécanismes flexibles. J'ai toujours contesté cette décision. La Région wallonne, qui a le meilleur bulletin au niveau belge et qui est la seule à avoir un plan Air-Climat, a été discriminée. C'est inacceptable et cela déresponsabilise les différents acteurs. Cela écorne le principe du pollueur-payeur.

Quand on lit les différents considérants du projet, on a une vision claire de ce qui est réalisé au niveau wallon. Le Gouvernement wallon a prévu des moyens considérables depuis ces derniers mois pour mener sa politique.

J'ajouterai qu'il y a une nécessité d'équité vis-à-vis de l'ensemble des entreprises. Il n'est pas question d'aller faire des cadeaux à qui que ce soit au détriment d'autres. Les règles sont équitables, elles sont connues de tous depuis longtemps. Elles seront appliquées.

Par rapport à ce qui est présenté, je crois que nous nous devons, tous ensemble, de soutenir la décision du Gouvernement.

Concernant la décision du Gouvernement d'il y a 15 jours, le fait que le Gouvernement fédéral lui-même puisse prendre en charge tout ou partie de la réduction supplémentaire de 7,6% de quota CO_2 serait une chose positive pour la Wallonie. Cela éviterait d'ailleurs qu'il y ait émission d'un gramme supplémentaire de CO_2. Nous ne perdons rien au niveau environnemental. Nous sommes même gagnants en termes de soutien sur le plan des investissements. Cela se révèle intéressant pour les entreprises qui ont l'énergie dans leur *core business*.

Qu'il y ait unanimité au niveau d'un Parlement est un signe fort. Toutes les idées et les propositions sont les bienvenues. Si demain, vous venez avec de nouvelles idées, je serai le plus heureux des hommes. Bien entendu, je relayerai alors l'ensemble des propositions.

Par contre, ne pas soutenir cette proposition diminuerait nos chances sur les plans économique et environnemental mais aussi en matière de création d'emplois.

Avec la mesure qui est proposée, nous pourrions augmenter les possibilités d'investissements pour toutes les entreprises. De cette façon, les projets seront considérés de la même façon, quel que soit l'endroit, quel que soit l'interlocuteur.

Pour conclure, je tiens à dire que ce débat concerne surtout l'industrie. Par ailleurs, sur le plan des transports et du logement, il existe déjà d'autres politiques. Nous sommes donc ici dans un contexte bien ciblé.

J'aimerais souligner deux éléments qui sont importants à mes yeux. Je suis tout d'abord heureux de voir que le MR soutient le considérant suivant figurant dans la proposition : « Considérant le recours introduit auprès de la Cour constitutionnelle par le Gouvernement wallon contre la contribution CO_2 levée par le Fédéral sur l'allocation CO_2 à titre gratuit ». Il s'agit d'un frein mis en place par le Gouvernement fédéral vis-à-vis de nos entreprises. Je remarque que tout le monde peut évoluer sur le sujet et j'en suis heureux.

Le deuxième point concerne la taxe carbone. Il est clair et net que sans cette taxe, nous ne pourrons pas réussir le défi de l'environnement ni celui de l'emploi. Demain, grâce à elle, le coût environnemental sera le même sur l'ensemble des marchés.

M. le Président. – Je me fais le relais du Président de l'Assemblée plénière pour la participation du Gouvernement. Mais vous le savez, quand le Gouvernement est présent, c'est toujours long.

M. Charles Pire (FN). – J'aimerais émettre trois considérations. La première concerne la bonne gouvernance : cela fait des mois que nous savons que ce four doit repartir et nous voilà aujourd'hui en train de prendre encore des décisions dans la précipitation. La deuxième concerne cette phrase maintes fois répétée selon laquelle les Wallons ne seraient demandeurs de rien. Or, voilà que nous formulons une demande importante envers le Fédéral ! Ma troisième considération s'adresse à M. le Ministre : vous avez raison, une tonne d'acier ne sera jamais égale à une tonne d'acier. Il nous faudra parvenir à un système mettant en application une exception environnementale.

Même si la proposition n'est pas parfaite, il faut tout de même vous soutenir pour le bien de nos industries.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Au niveau du bilan à mi-parcours du Protocole de Kyoto, la Belgique a été pointée du doigt pour avoir eu trop souvent recours aux mécanismes flexibles.

M. Maurice Bayenet (PS). – Les chiffres concernent la Belgique tout entière et non la Région wallonne.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Si nous devions obtenir ces mécanismes flexibles, ceux-ci seraient mis dans un pot commun et si nous les utilisons pour la phase à chaud, ils seront considérés comme des aides d'Etat.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les mécanismes flexibles ne fonctionnent pas de cette manière.

Tout d'abord, au travers des nouveaux entrants et des projets, il y a le principe du premier entrant, premier servi.

Ensuite, concernant l'aide d'Etat, elle ne peut effectivement être accordée à une entreprise en particulier mais rien, par contre, ne nous empêche d'augmenter la réserve dans laquelle les entreprises viendront puiser selon les projets qu'elles déposent.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close et vous propose de passer aux votes.

VOTES

M. le Président. – La proposition de résolution visant à soutenir la demande du Gouvernement wallon de prise en charge par le Gouvernement fédéral de la réduction supplémentaire de 7,6% de quota CO_2 imposée par la Commission européenne à la Région wallonne (Doc. 689 (2007-2008) — N°1) a été adoptée à l'unanimité des Membres votants.

Nous allons à présent voter sur le projet de motion de MM. Wesphael et Consorts.

M. Serge Kubla (MR). – Je propose qu'au lieu de voter et de rejeter ce projet de motion, nous le redirigions vers la Conférence des présidents puisqu'il relève avant tout de l'organisation des travaux. En effet, je ne vois pas sous quel prétexte une Commission pourrait imposer une réunion avec une autre Commission.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Si j'ai demandé l'urgence, c'est parce qu'il y a justement urgence. Je ne tiens pas à ce que les choses soient reportées, aussi demanderais-je que l'on vote maintenant.

M. le Président. – Le projet de motion relative à la relance de la phase à chaud et aux initiatives à prendre à cette fin (Doc. 688 (2007-2008) — N°1) a été rejeté à l'unanimité des membres votants.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance a été accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport oral.

Notre réunion s'achève ici. Nous nous retrouverons dans quelques instants, en séance plénière, pour présenter les conclusions de nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Maurice Bayenet, PS

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Serge Kubla, MR

M. Benoît Lutgen, Ministre

M. Robert Meureau, Président

M. Charles Pire, FN

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo